



## SACHEZ STOCKER 10

# SI VOUS LIVREZ DES PRODUITS

Le **Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés** établit des exigences pour la livraison de produits pétroliers et de produits apparentés dans les systèmes de stockage visés.

Si vous livrez de tels produits dans des systèmes de stockage visés par ce Règlement (voir la fiche d'information **Sachez stocker 1** pour déterminer à quels systèmes le Règlement s'applique), vous devez :

**signaler immédiatement** à l'exploitant ou l'exploitante du système :

- tout rejet de produit dans l'environnement qui survient pendant le transfert
- tout signe de fuite ou de rejet observé

et

**tenir un registre** indiquant le numéro d'identification attribué par Environnement et Changement climatique Canada du système (les lettres EC suivies d'un tiret et de huit chiffres, p. ex., EC-00001234)

Il vous est **interdit de remplir un système de stockage visé par le Règlement qui ne porte pas de manière visible un numéro d'identification** attribué par Environnement et Changement climatique Canada. Si vous le faisiez, vous pourriez avoir contrevenu à l'**article 29** du Règlement et pourriez faire l'objet de mesures d'application de la loi, comme l'indique la Politique d'observation et d'application de la Loi canadienne pour la protection de l'environnement (1999).

### AIDEZ VOS CLIENTS ET CLIENTES À SE CONFORMER

Partagez l'information suivante avec vos clients et clientes! Les propriétaires de systèmes de stockage peuvent facilement les identifier par le biais du Registre fédéral d'identification des systèmes de stockage (RFISS) à l'adresse [www.ec.gc.ca/rfiss-firsts/secureprotege/LoginEntree.aspx?Lang=fr](http://www.ec.gc.ca/rfiss-firsts/secureprotege/LoginEntree.aspx?Lang=fr). Le RFISS génère un numéro d'identification dès que les informations requises sont soumises. Les propriétaires qui n'ont pas accès à Internet peuvent demander qu'un formulaire d'identification leur soit envoyé par télécopieur ou par la poste en téléphonant au 1-844-672-8038. La fiche d'information **Sachez stocker 3** présente de plus amples renseignements pour vos clients et clientes.



Pour en savoir plus, consultez notre site Web

[www.canada.ca/reservoirs-stockage-produits-petroliers](http://www.canada.ca/reservoirs-stockage-produits-petroliers)

Si vous n'y trouvez pas les renseignements que vous cherchez, communiquez avec votre bureau régional ou le Programme des réservoirs de stockage :

<b>Pacifique et Yukon</b>	<a href="mailto:ec.reservoirspsy-tankpsy.ec@canada.ca">ec.reservoirspsy-tankpsy.ec@canada.ca</a>	<b>Québec</b>	<a href="mailto:ec.reservoirsqc-tanksc.ec@canada.ca">ec.reservoirsqc-tanksc.ec@canada.ca</a>
<b>Prairies et Nord</b>	<a href="mailto:ec.promconrpn-compropnr.ec@canada.ca">ec.promconrpn-compropnr.ec@canada.ca</a>	<b>Atlantique</b>	<a href="mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca">ec.enviroinfo.ec@canada.ca</a>
<b>Ontario</b>	<a href="mailto:ec.promcon-on-compro.ec@canada.ca">ec.promcon-on-compro.ec@canada.ca</a>	<b>Programme des réservoirs de stockage</b>	<a href="mailto:ec.registrereservoir-tankregistry.ec@canada.ca">ec.registrereservoir-tankregistry.ec@canada.ca</a>

**Avertissement :** Le présent document a été rédigé aux fins de référence et d'accessibilité et n'a pas de caractère officiel. Il ne vise qu'à donner une orientation générale. Pour l'interprétation et l'application du Règlement, l'utilisateur doit consulter la version officielle du Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés et demander son propre avis juridique, s'il y a lieu.

No de cat. : En4-94/10-2019F-PDF ISBN : 978-0-660-29797-2

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860 ou par courriel [ec.enviroinfo.ec@canada.ca](mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca).  
Photos : © Getty Images  
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2019  
Also available in English